

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents est composé de 15 membres. Parmi les 15 postes d'administrateurs, cinq sont réservés à des représentants de la communauté. En juin 2022, le mandat du représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires s'est terminé et le poste est vacant.

Les personnes domiciliées sur le territoire du Centre de services scolaire des Affluents, qui ne sont pas des membres du personnel du Centre de services scolaire, sont invitées à soumettre leur candidature au poste de membres représentants de la communauté suivant :

- Représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.

La personne nommée dans le cadre du processus de désignation des membres du conseil d'administration entrera en fonction au cours de l'automne 2022 et sera désignée pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2025.

### Critères pour être candidat

Le candidat doit être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire. Il ne peut pas être membre du personnel du centre de services scolaire. Il doit posséder les qualités et remplir les conditions requises\*.

### Procédure pour soumettre sa candidature

Vous devez remplir le **Formulaire de mise en candidature : représentant de la communauté** disponible sur le site Internet [www.cssda.gouv.qc.ca](http://www.cssda.gouv.qc.ca), ou à l'accueil du centre administratif du Centre de services scolaires des Affluents, situé au 80 rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny.

Vous devez transmettre ce formulaire par courriel à l'adresse [cagouvernance@cssda.gouv.qc.ca](mailto:cagouvernance@cssda.gouv.qc.ca) ou le déposer à la réception du centre administratif à l'adresse susmentionnée, à l'attention de la secrétaire générale, Marie-Josée Lorion, **au plus tard le 21 septembre 2022**.

Vous pouvez consulter les instructions relatives au dépôt d'une candidature à un poste de représentant de la communauté publiées sur le site Internet du Centre de services scolaires des Affluents.

### Procédure de désignation

Le membre représentant de la communauté sera désigné lors d'une séance du conseil d'administration par cooptation. À cette occasion, uniquement les membres représentant des parents et les membres représentant du personnel auront le droit de vote. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser par courriel à la secrétaire générale à l'adresse [cagouvernance@cssda.gouv.qc.ca](mailto:cagouvernance@cssda.gouv.qc.ca).

Avis donné le 22 août 2022, à Repentigny, conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires.

Jean-François Collard, directeur général

\* **Tout candidat à un poste de représentant des parents doit posséder les qualités suivantes :**

- Avoir au moins 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable au cours des cinq dernières années d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (chapitre E-2.3) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3).

---

**Un candidat ne peut pas être :**

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre de l'Assemblée nationale ou du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Un fonctionnaire, autre qu'un salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation ou de tout autre ministère et qui est affecté de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire (incluant le Centre de services scolaire des Affluents).